



RÈGLEMENT APPLICABLE
AU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
SENIORS FÉMININES 2. SAISON 2023-2024

DÉPARTEMENTALE FÉMININE 2 (D2F)

FORMULE : 9 équipes engagées. 1 poule de 10 matches aller et retour.

Matches remis le 21/01/24, 28/01/24, 26/05/24 et en semaine

E-Marque obligatoire.

Durée des rencontres 4 X 10'.

Application des règlements CD92, LIFBB et FFBB.

Les rencontres aller devront être disputées avant le 01/02/2024 sous peine d'être perdues par pénalité pour les deux équipes. De même pour les rencontres retour, date fixée au 29/05/2024.

Les horaires de ce championnat ne sont pas imposés. De ce fait, les associations devront prévenir leur adversaire **au moins 15 jours à l'avance du jour, du lieu et de l'heure exacte de la rencontre, à l'exception du premier tour aller. Rappel, les rencontres du samedi ne peuvent pas avoir lieu avant 19h, et celles du dimanche avant 13h30, sauf accord de l'adversaire.**

Les rencontres de cette division **ne sont pas AUTOMATIQUEMENT** dirigées par des arbitres officiels désignés par la CDO

De ce fait, les clubs qui souhaiteraient obtenir des arbitres officiels (sous réserve des disponibilités) doivent en faire la demande à la CDO **15 jours au moins avant la date de la rencontre, par la procédure habituelle de demande d'arbitre.**

Tout groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI, au plus tard jusqu'au mardi 12 heures, sans quoi il se verra pénalisé d'une amende de 20 euros. Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet.